

ANNIE VIDAL

VOTRE DÉPUTÉE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je vous adresse cette nouvelle lettre d'information, destinée à vous faire part de mon action à l'Assemblée nationale et dans notre circonscription.

Dans un contexte marqué par de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux, je poursuis mon engagement avec une conviction constante : agir concrètement pour améliorer le quotidien de chacun et préparer l'avenir de notre pays.

Cette lettre revient sur les principaux textes examinés ces dernières semaines, et plus particulièrement ceux que j'ai portés, mais aussi sur les initiatives menées localement, ainsi que les rencontres et échanges qui nourrissent mon travail de parlementaire. Elle témoigne de ma volonté de rester à votre écoute et de rendre compte, en toute transparence, de l'action que vous m'avez confiée.

Je vous remercie de votre confiance et vous assure de mon fidèle engagement au service de notre territoire.



Bien fidèlement



TRAVAIL LÉGISLATIF

- Vice-Présidente de la Commission des Affaires Sociales
- Présidente de la Commission d'Enquête visant à lever les incertitudes budgétaires en matière de sécurité sociale
- Vice-Présidente du Comité d'Evaluation et de Contrôle des politiques publiques
- Rapporteuse de la Mission flash sur les suites à donner à l'affaire Le Scouarnec
- Vice-Présidente de la Mission d'Information sur l'incendie d'un site industriel à Rouen

Auteure de la **Loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs**

Auteure de la **Loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France**

Auteure de la **Loi visant à sécuriser les droits à protection sociale des assistants maternels et des salariés des particuliers employeurs**

Auteure de la **PPL visant à moderniser et à simplifier la protection juridique des majeurs**

Auteure de nombreux rapports parlementaires

A Paris

824 Rendez-vous

1847 Réunions

1114 Amendements déposés dont 266 adoptés

643 Evénements



TRAVAIL EN CIRCONSCRIPTION

- Présidente du conseil territorial de santé Rouen-Elbeuf-Pays de Bray : Animation du suivi de la feuille de route du CTS et suivi du déploiement du Plan Régional de Santé
- Membre fondateur du COFIL de revitalisation du pays de Bray : Suivi de la situation économique, de l'offre de formation et de logement, de l'accès aux soins, de la réussite éducative ...
- Membre du conseil de surveillance du CH de Gournay en Bray : soutien au centre de renfort de Gournay
- Membre du conseil de surveillance du CH Durécu Lavoisier de Darnétal : Soutien aux projets
- Membre du comité de suivi de l'incendie de Lubrizol

Soutien à de nombreux projets locaux dans les domaines de la santé, de l'animation du territoire, de l'offre de services etc...

En circonscription

164 Permanences

1367 Rendez-vous locaux

947 Evénements locaux

207 Cérémonies

FIN DE VIE

Un patient sur deux dont l'état de santé le nécessite n'a pas accès aux soins palliatifs

Deux propositions de loi abordent La question de la fin de la vie, l'une visant à « garantir l'égal accès à l'accompagnement et **aux soins palliatifs** » dont je suis l'auteure et l'autre relative au « **droit à l'aide à mourir** »

La question de l'accès à l'accompagnement et aux **soins palliatifs** relève d'une politique de santé publique, d'organisation et de moyens, avec une approche humaine et éthique des soins et de l'accompagnement d'une personne en fin de vie, tandis que **l'aide à mourir** relève d'un nouveau droit : celui de pouvoir recourir à l'administration d'une substance létale ce qui soulève des questions d'ordre éthique, philosophique, juridique et sociétal.

Il importe donc, de donner à chaque sujet l'attention et la profondeur qu'il mérite !

LOI VISANT À GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS À L'ACCOMPAGNEMENT ET AUX SOINS PALLIATIFS

L'ambition de cette loi est simple : **garantir aux malades** dont l'état de santé le requiert un accès aux soins palliatifs, alors qu'aujourd'hui seulement un malade sur deux peut en bénéficier. Il s'agit d'une approche globale de la fin de vie, intégrant non seulement les soins médicaux et la prise en charge de la douleur, mais aussi l'accompagnement psychologique, social, spirituel de la personne malade et de son entourage.

Ma proposition de loi relative aux **soins palliatifs** a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale puis promulguée par le Président de la République le 26 mai 2026. Le large consensus obtenu tout au long de son examen parlementaire témoigne de l'importance accordée, au-delà des sensibilités politiques, à la nécessité de **mieux accompagner** les personnes confrontées à la maladie grave et à la fin de vie.

Accompagner une personne en fin de vie, avec une prise en charge palliative anticipée et adaptée à la personne, c'est une **promesse de non-abandon**, c'est lui dire que sa vie a de la valeur jusqu'à son dernier souffle.

LOI AIDE À MOURIR

Cette proposition de loi crée un **droit à l'aide à mourir**, c'est à dire le droit au suicide assisté ou à l'euthanasie, pour les personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, en phase avancée ou terminale, dont les souffrances sont réfractaires aux traitements ou jugées insupportables.

Si ce texte veut répondre à des situations humaines particulièrement difficiles, il soulève des questions éthiques majeures dès lors qu'il inscrit dans la loi le droit de **provoquer la mort** et que des personnes qui peuvent être loin du terme de leur vie pourront le demander.

Par ailleurs la rédaction imprécise du texte emporte un risque notable de contentieux pour les soignants, et il fera inmanquablement peser une **pression sociale** sur les personnes fragiles, âgées ou handicapées qui se perçoivent trop souvent comme un poids pour leur famille ou la société.

De plus, actuellement toutes les personnes qui en ont besoin n'ont pas accès aux soins palliatifs, alors si le texte est voté auront-elles vraiment **la liberté de choisir** ?

Je suis convaincue que la prise en charge de la douleur, l'écoute et la présence humaine sont souvent les meilleures réponses à la détresse et à l'angoisse à l'approche de la mort.

Pour toutes ces raisons j'ai voté CONTRE ce texte qui fragilisera notre société !

En 2024, 20 milliards d'euros de fraudes ont été mis en recouvrement mais les efforts doivent encore s'amplifier face à des fraudeurs qui renouvellent constamment leurs méthodes.

LUTTE CONTRE LES FRAUDES

Le projet de loi relatif à la **lutte contre les fraudes sociales et fiscales**, dont j'ai été responsable, vise à préserver notre modèle social, protéger les finances publiques et renforcer l'égalité entre tous les citoyens.

La fraude sociale et fiscale n'est pas une question secondaire. Elle prive notre pays de ressources essentielles, fragilise la confiance dans l'action publique et **détourne des moyens** qui doivent financer nos services publics, notre protection sociale et la solidarité nationale. C'est une atteinte à notre pacte social.

Ce texte porte des avancées concrètes : il **renforce** les capacités de détection des fraudes grâce à une meilleure coopération entre administrations, organismes sociaux et services de contrôle.

Il **améliore** les échanges d'informations, il **sécurise** davantage les versements publics et il **donne** de nouveaux outils pour **identifier** plus rapidement les comportements frauduleux, tout en maintenant un cadre juridique strict et efficace. Il adapte notre réponse aux nouvelles formes de fraudes avec le renforcement des contrôles dans plusieurs secteurs particulièrement exposés : travail dissimulé, fraude aux prestations sociales, des professionnels de santé et à la formation professionnelle. Il prévoit également des sanctions plus fortes face aux fraudes en bande organisée, à la récidive et il **intensifie** le repérage des entreprises éphémères.

Mieux détecter les fraudes

La loi renforce le partage d'informations entre administrations pour repérer plus rapidement les fraudes et sécuriser les aides publiques.

Des sanctions plus fermes

Le texte durcit les sanctions contre les fraudeurs, notamment en cas de récidive, de travail dissimulé ou de fraude organisée.

Mieux récupérer l'argent détourné

De nouveaux outils permettent d'améliorer le recouvrement des sommes frauduleusement perçues pour mieux protéger les finances publiques.



Il ne faut pas confondre la fraude et l'erreur : le droit à l'erreur a été consacré par la loi ESSOC du 10 août 2018 et ne fait pas l'objet de sanction. La fraude, quant à elle, est volontaire et vise à percevoir indûment des prestations sociales au détriment de celle et ceux qui en ont besoin et qui y ont droit.

AUTRES TEXTES VOTÉS EN 2026

➤ **LOI RELATIVE À L'INTÉRÊT DES ENFANTS**

➤ **LOI D'URGENCE POUR LA PROTECTION ET LA SOUVERAINETÉ AGRICOLES**

➤ **LOI D'ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE**

➤ **LOI SUR LA PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE ET DU RISQUE SUICIDAIRE DANS LE MONDE AGRICOLE**

➤ **LOI DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE**

➤ **LOI SUR LA PROTECTION DES PARENTS D'ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, DE MALADIE GRAVE OU DE HANDICAP**



COMMISSION D'ENQUETE

J'ai présidé la commission d'enquête sur les comptes de la Sécurité sociale, dont l'objectif était de s'assurer de la sincérité des comptes sociaux. Après six mois d'auditions et de travaux, un constat s'impose : il n'existe **aucune insincérité budgétaire** dans les comptes de la Sécurité sociale.

Le déficit de la Sécurité sociale reste une préoccupation majeure car, en l'état, il n'y a pas de perspective de retour à l'équilibre. **Ce n'est pas dû à une mauvaise gestion mais à des changements profonds** depuis sa création en 1945, principalement le vieillissement de la population, le coût des retraites et l'inversion du ratio actifs/pensionnés.

Les travaux de la commission n'ont révélé **aucune manipulation des comptes sociaux**, aucune insincérité budgétaire, et **aucune responsabilité portée par certaine population** contrairement aux dires du RN.

Les Français attendent des réponses concrètes pour **garantir l'avenir de notre modèle social**. C'est cette exigence de transparence, de responsabilité et d'efficacité qui continuera de guider mon engagement et qui, je le souhaite, s'invitera dans les prochains débats nationaux.

Chaque année, le déficit de la Sécurité sociale se creuse de près de 25 milliards d'euros. Agir aujourd'hui pour rétablir nos comptes sociaux, c'est garantir demain l'accès aux soins, aux retraites et à la solidarité pour tous.

FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

SERVAVILLE SALMONVILLE



DARNETAL



Depuis 2017, je suis chaque fois que possible à vos côtés pour partager des moments de commémoration, d'écoute, de fêtes locales dans toutes les communes de notre belle circonscription !

BUCHY



BIHOREL



BONSECOURS



LA NEUVILLE CHANT D'OISEL



GOURNAY EN BRAY



AMFREVILLE LA MI VOIE



BOIS GUILLAUME



DARNETAL



CROISY SUR ANDELLE



FERRIERES EN BRAY



**Prochaines permanences
parlementaires**

03 septembre à Bonsecours
26 septembre à Bois Guillaume
09 octobre à Gournay en Bray
16 octobre à Darnetal

Prise de RDV par
téléphone ou par
mail

Tel : 02 35 80 68 63
@ : cabinetavidal@gmail.com